

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Date convocation :
22/09/2022

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas Rue André DUVAL 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :
Sébastien HEITZLER, absent,
Eric COLLE, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO
Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,
Pascale SPINNHIRNY, excusée, donne pouvoir à Anita LUTRINGER,

Secrétaire de séance : Stéphane TRAMZAL
Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

COMMANDE PUBLIQUE - (1.4.5)

- ✓ DEL 01 - Assainissement – schéma directeur d'assainissement –
groupement de commande – approbation de la convention et ses annexes

Considérant la délibération n°9 du 28 janvier 2022, autorisant la réalisation du schéma directeur de l'assainissement de chaque Commune et du syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Moselle ;

Considérant la délibération n°2 du 12 juillet 2022 désignant l'Agence Technique Départementale des Vosges (ATD 88) comme assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant qu'il y a lieu de constituer un groupement de commande pour cette opération ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la constitution d'un groupement de commande groupée pour la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement sur le périmètre de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ACCEPTE les termes de la convention liant les différents du groupement et ses annexes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2022.10.19 12:17:51 +0200
Ref:20221017_204601_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Date convocation :
22/09/2022

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas Rue André DUVAL 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent,

Eric COLLE, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,

Pascale SPINNHIRNY, excusée, donne pouvoir à Anita LUTRINGER,

Secrétaire de séance : Stéphane TRAMZAL

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE - (5.7.7)

DEL. 02/2022 Complexe aquatique piscines et espace bien-être - adaptation de la tarification

Vu les tarifs du complexe aquatique espace bien-être du THILLOT appliqués depuis le 19 juillet 2021, modifié le 28 septembre 2021, le 28 janvier 2022, le 12 juillet 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des précisions et des aménagements sur l'offre tarifaire du complexe aquatique piscines et espace bien-être du Thillot ;

Considérant qu'il y a lieu également de prévoir dans le cadre de l'inauguration, des dotations en entrées piscines et espace bien-être, soutenant le jeu concours et tirage qui sera réalisé durant cette période ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE d'établir les offres et les tarifs de l'espace aquatique piscines et espace bien-être tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que cette tarification prendra effet à compter du 01 octobre 2022 ;

DIT qu'une dotation de lots correspondant à des prestations entrées piscine et ou espace bien-être permettra d'offrir des entrées gratuites pour soutenir la communication et les jeux liés à la découverte de l'équipement lors de l'inauguration de l'équipement. Charge le bureau communautaire de définir la constitution et le périmètre des lots, ainsi que le règlement qui encadrera les jeux.

ARRETE la gratuité des accès piscines et espace bien-être le dimanche suivant l'inauguration et la journée portes ouvertes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2022.10.19 12:17:48 +0200
Ref:20221017_204801_1-2-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/09/2022

ANNEXE à la délibération n°2 :

complexe piscine et espace bien-être - tarification version 3

Espace piscine	tarification	tarification proposée
ADULTES		
+ 18 ans	6,50 €	5,50 €
ADOLESCENT (-18 ans) et ETUDIANT (carte étudiant)		
-18 ans	4,00 €	3,50 €
GRATUITE 0 à 3 ans (POUR TOUS)	- €	- €
<i>Entrée pour ouverture unique grand bassin</i>		3,50 €
<i>abonnement trimestriel sur une année civil</i>		68,00 €
<i>abonnement semestriel sur une année civil</i>		130,00 €
<i>abonnement annuel sur une année civil</i>		250,00 €
GROUPE DE 12 PERSONNES ET PLUS		
<i>(COLONIE DE VACANCES ET AUTRES, sur réservation, prix par personne et par encadrants)</i>		
+18ans	4,00 €	3,50 €
-18ans	4,00 €	3,00 €
PROGRAMME DE FIDELITE		
<i>aux nombres d'entrées= 10 + 1 entrée gratuite limitée dans l'année</i>		
+ 18 ANS	65,00 €	55,00 €
- 18 ANS	40,00 €	35,00 €
<i>Apprentissage natation Adulte ou enfant = 10 séances</i>	110,00 €	110,00 €
<i>possibilité d'acheter en deux fois soit 5 séances</i>		55,00 €
<i>Perfectionnement enfant periodicite scolaire (hors vacances)</i>	144,00 €	140,00 €
<i>perfectionnement enfant periodicité trimestrielle (hors vacances) septembre octobre novembre // decembre janvier fevrier mars // avril mai juin</i>		46,00 €
<i>Perfectionnement adulte periodicite scolaire (hors vacances)</i>	234,00 €	230,00 €
<i>perfectionnement adulte periodicité trimestrielle (hors vacances) septembre octobre novembre // decembre janvier fevrier mars // avril mai juin</i>		76,00 €
ASSOCIATION SPORT-PISCINE DU TERRITOIRE		
<i>créneau réservé (paiement du maître nageur par le club)</i>		
CARTE CADEAU Possible		
FORMATION BAF A BNSSA	- €	3,00 €
POMPIERS GRATUITE	- €	- €
GENDARMES GRATUITE	- €	- €
SCOLAIRES, CENTRE AERE		
<i>école primaire</i>	2,50 €	2,30 €
<i>collège</i>	2,50 €	2,30 €
<i>Centre aéré</i>	2,50 €	2,30 €
AQUAGYM, AQUATRANING, CAF 0,45h	10,00 €	6,50 €
<i>abonnement AQUAGYM 10+1entrée gratuite limitée sur 12 mois</i>	100,00 €	65,00 €
AQUABIKE 0,45h	12,50 €	8,00 €
<i>location aquabike 0,30h (maxi 2 dans bassin)</i>	8,00 €	6,00 €
<i>abonnement AQUABIKE 10+1 entrée gratuite limitée sur 12 mois</i>	125,00 €	80,00 €
VENTES PRODUITS		
<i>carte d'entrée RFID</i>	2,00 €	2,00 €
<i>montre d'entrée RFID</i>	5,00 €	5,00 €
<i>location emplacement extérieur entrée piscine (sans elec) à la demi journée</i>	30,00 €	30,00 €
<i>location emplacement espace vert piscine (sans elec) à la demi journée</i>	30,00 €	30,00 €
<i>perte ou casse de clé des cassiers :</i>		
<i>Casse : remplacement clé</i>		
<i>Perte : remplacement du système de serrure + clé</i>		
PRIVATISATION		
<i>comité d'entreprise (à l'heure, sans dépassement capacité FMI)</i>	400,00 €	400,00 €
<i>caution fixée à</i>	1 600,00 €	1 600,00 €
PROMOTION		
<i>anniversaire (gratuit enfant fetant son anniversaire)sur réservation</i>	4,00 €	3,50 €

ESPACE BIEN ETRE parcours de 2 heures		
<i>entrée adulte + 18 ans</i>	16,50 €	12,50 €
<i>entrée d'un parent accompagné d'un ou plusieurs adolescent(s) (+12ans)</i>	15,00 €	11,00 €
<i>entrée adulte piscine et espace bien etre</i>		15,00 €
<i>enfant + 12 ans piscine et espace bien etre</i>		13,50 €
ABONNEMENT		
<i>entrée adulte espace bien etre : 10 +1 gratuites limitées sur 12 mois</i>	160,00 €	125,00 €
<i>entrées enfant espace bien etre : 10 +1 gratuites limitées sur 12 mois</i>		110,00 €
<i>entree adulte espace bien etre + piscine 10 + 1 gratuites limitées sur 12 mois</i>		150,00 €
<i>entree enfant espace bien etre + piscine 10 + 1 gratuites limitées sur 12 mois</i>		135,00 €
CARTE CADEAU possible		
PRIVATISATION		
<i>comité d'entreprise 25 personnes maximum pour deux heures</i>	400,00 €	400,00 €
<i>caution fixée à</i>	1 600,00 €	1 600,00 €
VENTES PRODUITS		
<i>habillement obligatoire(voir règlement utilisateur)</i>	- €	- €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Date convocation :
22/09/2022

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas Rue André DUVAL 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent,

Eric COLLE, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,

Pascale SPINNHIRNY, excusée, donne pouvoir à Anita LUTRINGER,

Secrétaire de séance : Stéphane TRAMZAL

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE - (5.7.7)

**DEL. 03/2022 Office du Tourisme Communautaire -
classement en première catégorie**

Considérant la création de l'Office de Tourisme Communautaire des Ballons des Hautes Vosges (OTCBHV) au 01 janvier 2022 ;

Considérant que cet établissement doit être classé en termes de qualité afin que les Communes bénéficiant d'un classement touristique puissent s'appuyer sur le classement de l'OTCBHV ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes de procéder à la demande de classement de l'OTCBHV

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DEMANDE le classement de l'Office de Tourisme Communautaire des Ballons des Hautes Vosges en première catégorie ;

CHARGE les services de la Communauté de Communes et l'OTCBHV de mettre tout en œuvre pour répondre à cette demande ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2022.10.19 12:18:01 +0200
Ref:20221017_204801_2-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Date convocation :
22/09/2022

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas Rue André DUVAL 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent,

Eric COLLE, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,

Pascale SPINNHIRNY, excusée, donne pouvoir à Anita LUTRINGER,

Secrétaire de séance : Stéphane TRAMZAL

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE - (5.7.7)

DEL. 04/2022 Zone économique PRESLES - Permis bois - Fixation tarif

Considérant que la CC BHV possède des terrains sur lesquels poussent des bois ;

Considérant que certains bois doivent être abattus, compte tenu de leur âge, de besoins de sécurisation, des besoins en espace ;

Considérant que ces arbres abattus peuvent faire l'objet d'une valorisation notamment comme bois de chauffage ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une autorisation sous forme de permis de bois et une valorisation du bois vendu sur pied ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

AUTORISE la coupe de bois sur les terrains appartenant à la Communauté de Communes,

DECIDE de formaliser par un permis de bois la vente sur pied de ceux-ci,

FIXE le tarif à 10 € Hors Taxe le stère de bois, ce tarif sera inclus dans la grille des prestations annuelles,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2022.10.20 08:45:35 +0200
Ref:20221019_170401_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Date convocation :
22/09/2022

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas Rue André DUVAL 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent,

Eric COLLE, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,

Pascale SPINNHIRNY, excusée, donne pouvoir à Anita LUTRINGER,

Secrétaire de séance : Stéphane TRAMZAL

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE - (5.7.7)

DEL. 05/2022 Trésorerie de Le Thillot - motion

Le 19/10/2022, le conseil a délibéré en date du 23 septembre 2019, signifiant un certain nombre d'éléments justifiant l'opposition à la fermeture envisagée ;

Considérant la présentation auprès des élus en date du 05 juillet dernier des nouvelles orientations de la Direction Générale des Finances Publiques en matière d'organisation de ses services et de l'exercice de ses missions sur le territoire confirmant la fermeture programmée de la trésorerie du Thillot ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

REMARQUE que :

- La fermeture de la trésorerie du Thillot conduirait à un nouveau retrait de service public sur notre territoire.
- Ce projet est porté par la DDFIP des Vosges sur la base d'une décision unilatérale.
- L'Etat a lancé une procédure de redéploiement de service public (redéploiement de 200 gendarmeries) afin de remettre les services publics au plus près de nos concitoyens.

EXPRIME l'incompréhension de la démarche de la DDFIP dans ces circonstances,

DEMANDE de revoir le point de vue arrêté sans concertations auprès de Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2022.10.19 12:17:59 +0200
Ref:20221017_204802_2-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Date convocation :
22/09/2022

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas Rue André DUVAL 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent,

Eric COLLE, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,

Pascale SPINNHIRNY, excusée, donne pouvoir à Anita LUTRINGER,

Secrétaire de séance : Stéphane TRAMZAL

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES - (7.5 - 7.10)

DEL. 06/2022 fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FIPC) - répartition 2022

Considérant la notification concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que cette notification comportait des fiches d'informations relatives :

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du Prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC)
- aux données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

PREND ACTE de l'application pour cette année 2022, de la répartition de droit commun du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales entre l'EPCI et les Communes membres, à savoir :

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Part EPCI		116 059 €	116 059 €
Part Communes membres		357 756 €	357 756 €
TOTAL		473 815 €	473 815 €

Répartition du FPIC entre Communes membres :

Code INSEE	Nom Communes	Montants prélevés de droit commun	Montants reversés de droit commun	Soldes
88081	BUSSANG		39 502 €	39 502 €
88170	FERDRUPT		17 826 €	17 826 €
88188	FRESSE SUR MOSELLE		39 507 €	39 507 €
88302	LE MENIL		38 465 €	38 465 €
88369	RAMONCHAMP		45 247 €	45 247 €
88408	RUPT SUR MOSELLE		70 140 €	70 140 €
88426	SAINT MAURICE SUR MOSELLE		39 917 €	39 917 €
88468	LE THILLOT		67 152 €	67 152 €

TOTAL

357 756

357 756

€

€

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2022.10.19 12:17:56 +0200
Ref:20221017_205202_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Date convocation :
22/09/2022

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 20

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint-Nicolas Rue André DUVAL 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON,

Étaient Absents ou excusés :

Sébastien HEITZLER, absent,

Eric COLLE, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Michel MOUROT, excusé, donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE,

Pascale SPINNHIRNY, excusée, donne pouvoir à Anita LUTRINGER,

Secrétaire de séance : Stéphane TRAMZAL

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES - (7.5 - 7.10)

DEL. 07/2022 Budgets - décisions modificatives

Considérant les écritures comptables de l'année 2022 sur les budgets général et déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE la modification budgétaire comme suit :

sur le budget annexe piscines :

DI 041 – 2313 - 041	+ 17 472.10 €
DI 041 – 238 - 041	+ 17 472.10 €

sur le budget annexe déchets :

DF67 – 673	+ 7 000.00 €
DF 011 – 6135	- 5 000.00 €
DF 011 – 6256	- 2 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2022.10.25 08:45:40 +0200
Ref:20221024_090202_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

Date convocation :
06/07/2022

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 21

L'an deux mille vingt et deux, le 12 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Grande Rue 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Julien LAROYENNE, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :
Bachir AÏD excusé donne pouvoir à Pascale SPINNHIRNY
Sébastien HEITZLER excusé donne pouvoir à Stéphane TRAMZAL
Virginie BERARD excusée donne pouvoir à André DEMANGE
Eric COLLE excusé donne pouvoir à Jean Louis DEMANGE
Etienne COLIN excusé donne pouvoir à Dominique PEDUZZI
Sylvie HERVE excusée donne pouvoir à Gisèle VIGNERON
Brigitte JEANPIERRE excusée donne pouvoir à Marie-Claude DUBOIS
Marcel LAURENCY excusé donne pouvoir à Jean Marc TISSERANT
Bernard VASSILIEFF, excusé

Secrétaire de séance : Carine THAUVIN
Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES - (7.5 - 7.10)

DEL. 08/2022 Redevance Incitative - mise à jour tarifaire

Vu les délibérations concernant la tarification de la redevance incitative des 11 avril 2017, 19 décembre 2017 et du 20 juin 2022.

Il convient d'apporter les précisions tarifaires suivantes :

➤ **résidences secondaires**

- le dépôt d'un sac d'Ordures Ménagères Résiduel (OMR) dans un point d'apport volontaire à ouverture contrôlée ayant une contenance de 30 litres est fixé à 1.02 € par basculement.
- Les Communes participent à hauteur de 4 € par habitant et par an à partir de la population DGF de l'année.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

AMENDE la tarification de la redevance incitative concernant :

Tarifs Parts Fixes	
<i>Ménages</i>	
1 - 2 personnes	94.63 €
3 - 4 personnes	141.94 €
5 personnes et +	189.25 €
Données manquantes	189.25 €
Résidences secondaires	113.30 €
Communes	
	4 € par habitant
Gites	
Gites ≤ 5 personnes	47.32 €
Gites 6 à 19 personnes	94.63 €
Gites ≥ 20 personnes	189.25 €
Campings	
	5.63 € par emplacement
Centre vacances	3,38 € par lit
Chambres d'hôtes	11.27 € par chambre
Tarifs parts variables	
Prix au litre Ordures Ménagères Résiduelles	0,0329 €

Entreprises et assimilés	
Contenants de 121 à 599 litres par semaine	292.39 €
Contenants de 60 à 120 litres par semaine	137,81 €
Contenants de 60 litres par semaine	94.63 €
Sacs ou rien	94.63 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cas particuliers n°1</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors canton ou disposant de filières spécifiques. - Coiffure à domicile, couture, bureau d'études, réparateur d'horloge, infirmier à domicile, taxi, bûcheron, formateur, transporteur individuel 	25.75 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cas particuliers n°2</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors canton ou disposant de filières spécifiques. - Commerces alimentaires ambulants, agriculteurs 	47.32 €

Tarifs des levées des ordures ménagères résiduelles	
Bac 60 Litres	2.04 €
Bac 120 litres	4.08 €
Bac 180 litres	6.12 €
Bac 240 litres	8.16 €
Bac 360 litres	12.24 €
Sacs orange rouleux par 10	
30 Litres	10.17 €
50 Litres	16.94 €
20 Litres	6.78 €
Dépôt en Points d'Apport Volontaire avec équipé de dispositif de lecture RFID	
30 Litres maximum	1.02 € par basculement

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2022.07.29 15:53:48 +0200
Ref:20220729_142204_1-2-O
Signature numérique
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI